Ondes URBAINES

jeudi 02 Juillet 2020 - n°264

Election - Félicitations aux maires élus au second tour !
Santé - Ségur de la santé : les 12 propositions portées par Villes de France
Environnement - Une boîte à outils à destination des nouveaux élus municipaux pour la mise en œuvre de la transition écologique
Finances - Situation et perspectives des finances publiques
Numérique - Le plan THD et la crise sanitaire
Gestion - Baromètre sur la santé financière des collectivités
Numérique - Cybersécurité : une nécessaire anticipation des menaces pour les collectivités
Culture - La 37e édition des journées du patrimoine aura pour thème « patrimoine et éducation »
Environnement - Webinaire sur la gestion de la ressource en eau en période estivale le lundi 6 juillet matin
Europe - Appel à projets européens EU City Facility pour des villes durables

ELECTION

Félicitations aux maires élus au second tour !

Au terme d'une période sanitaire durant laquelle les Maires ont été en première ligne, le second tour des élections municipales s'est tenu dimanche 28 juin dans les 4 820 communes qui n'avaient pas élu leur conseil municipal mi-mars. Dans les *Villes de France*, 48 % d'entre elles étaient concernées par ce second tour.
Je veux adresser à l'ensemble des élus mes chaleureuses félicitations pour ce mandat qui s'ouvre.
Dans les prochaines semaines, au moment où les villes moyennes répondent de plus en plus aux aspirations des français, *Villes de France* poursuivra sa mobilisation sur les sujets structurants des collectivités territoriales : commerce de centre-ville, ressources, habitat, santé mais aussi transition écologique et mobilités. L'association poursuivra son travail pour porter dans le débat public ces problématiques auxquelles nous faisons face en tant qu'élu mais aussi des propositions constructives.
Villes de France restera à vos côtés pour ce nouveau mandat qui s'ouvre désormais en poursuivant ses échanges actifs avec les pouvoirs publics.
Vous pouvez compter sur ma détermination.

Caroline CAYEUX, Présidente de Villes de France

Télécharger la fiche d'installation sur les conseils municipaux

SANTÉ

Ségur de la santé : les 12 propositions portées par Villes de France

A la suite d'échanges avec les associations d'élus et le ministère de la santé, *Villes de France* a communiqué ses propositions pour le Ségur de la Santé. L'ambition partagée de tirer les enseignements de la crise du COVID-19 passe aussi par la refondation d'un système de santé plus moderne, plus innovant, plus souple et plus en lien avec les besoins territoriaux en matière de santé.
La récente crise sanitaire a mis en exergue les problèmes, déjà anciens, auxquels font face les villes moyennes et les territoires périurbains et ruraux qui composent leurs agglomérations. Notre stratégie pour la santé au niveau des territoires doit ainsi être profondément renouvelée. Dans ce cadre, *Villes de France* fait 12 propositions pour garantir un accès à des soins de qualités dans les territoires :
- Créer des *« Territoires prioritaires de santé »*, placés au même rang de priorité que les *« quartiers prioritaires »* de la politique de la ville. Un tel dispositif permettrait une meilleure identification des enjeux transversaux de l'accès aux soins (liés aux questions de cadre de vie, d'attractivité économique, de mobilité, etc.) et devrait ouvrir le droit à de nouveaux financements de l'Etat pour accompagner l'installation des médecins ;
- Sanctuariser la carte des hôpitaux de proximité en leur garantissant des moyens financiers et en personnel en révisant le modèle de financement des centres hospitaliers et de la permanence des soins ;

- Mettre fin aux baisses tarifaires et aux économies exigées des hôpitaux publics depuis des années et revoir le modèle de tarification à l'activité ;
- Augmenter les rémunérations des soignants -y compris les médecins- pour conserver l'attractivité de l'hôpital public;
- Elargir le dispositif de reprise de dette à l'ensemble des hôpitaux de proximité ;
- Réaffirmer la place et le pouvoir de décision du maire dans les conseils de surveillance des centres hospitaliers en leur donnant un rôle décisionnel et non plus honorifique ;
- Réinterroger la gouvernance des Agences Régionales de Santé (ARS), accentuer leur lien avec les territoires et les élus locaux et renforcer la transparence dans l'attribution des financements ;
- Soutenir la création d'un conseil local de santé publique incluant le maire, le préfet, le directeur dénéral de l'ARS et les professionnels de santé (à l'image du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance) ;
- Développer la pratique de mutualisation des praticiens hospitaliers dans les bassins de vie afin d'élargir l'accès aux soins via les Communautés Professionnelles Territorialees de Santé et diffuser les bonnes pratiques en matière de CPTS.

Télécharger la contribution de *Villes de France*

ENVIRONNEMENT

Une boîte à outils à destination des nouveaux élus municipaux pour la mise en œuvre de la transition écologique

Le ministère de la Transition écologique met à disposition des nouveaux élus municipaux une *"boîte à outils"* afin de les accompagner dans leurs politiques locales de transition écologique. L'enjeu consiste à répondre à des questions concrètes comme la rénovation du centre-ville, la lutte contre l'étalement urbain, la prévention des risques, l'économie circulaire ou encore la facilitation de l'usage du vélo. La boîte à outils propose de nombreux documents ressources, plans, infographies, notes explicatives, et liens vers les sites utiles.

Accéder à la *"boîte à outils"*

FINANCES

Situation et perspectives des finances publiques

Dans un rapport paru ce mardi 30 juin consacré à la situation et aux perspectives des finances publiques, la Cour des Comptes vient de dresser un constat préoccupant de la situation du pays, qui n'a pas abordé la crise avec une situation budgétaire assainie.
Les résultats de 2019 en témoignent : le déficit structurel n'a pas été réduit et la dette publique est restée stable, à un niveau élevé. En 2020, le choc subi par les finances publiques sera massif. Les dispositifs publics ont joué un rôle d'*« assureur en dernier ressort »* de l'économie et des revenus, mais la dette publique s'est encore accrue, à plus de 120 points de PIB.
La soutenabilité à moyen terme de la dette constitue un enjeu central.

En 2019 : un redressement inachevé
Le déficit public a été ramené à 3 points de PIB en 2019, alors qu'il atteignait 7,2 points il y a dix ans. Mais ces efforts sont restés inaboutis, notamment en comparaison de ceux réalisés par nos voisins. Ainsi, le déficit de la France a persisté à un niveau important en 2019.
La dette publique, qui avait beaucoup augmenté à la suite de la crise financière de la fin des années 2000, n'a pas été réduite ces dernières années, continuant à diverger de celle de nos partenaires.

2020 : un choc inédit
Face à la crise sanitaire, la France a réagi en acceptant la chute des recettes publiques liée à celle, historique, de l'activité, et en engageant des dépenses exceptionnelles d'un montant considérable (57,5 Md€) pour lutter contre l'épidémie et amortir le choc économique.
De ce fait, le déficit public devrait atteindre cette année 11,4 points de PIB et la dette publique 121 points de PIB. Cette dégradation des comptes publics devrait concerner majoritairement l'État, mais également de façon substantielle l'Unédic et les régimes de sécurité sociale, en particulier le régime général.
Les collectivités locales et de très nombreuses autres entités publiques devraient être affectées, du fait notamment du recul de leurs recettes.

L'estimation de l'ampleur de la récession (-11 % en volume) apparaît plausible, voire prudente compte tenu des dernières informations disponibles. Si des incertitudes importantes entourent les hypothèses de croissance et de finances publiques, la prévision de déficit public pour 2020 semble globalement équilibrée.

Après 2020 : l'enjeu de la soutenabilité de la dette

Le déclenchement par les institutions européennes de la *« clause dérogatoire générale »* du Pacte de stabilité et de croissance a offert une souplesse temporaire pour lutter contre l'épidémie et soutenir l'économie. Des propositions d'instruments budgétaires communs qui se substitueraient aux budgets nationaux pour le soutien à l'activité ont également été avancées.

Si le retour à un fonctionnement normal de l'économie laisse espérer une nette diminution du déficit après 2020, des scénarios davantage plausibles mais moins favorables prévoient, en l'absence d'effort de redressement, le maintien d'un niveau élevé de déficit qui ne serait pas compatible avec une maîtrise de la dette.

La Cour des Comptes estime donc nécessaire de fixer une nouvelle stratégie de finances publiques qui assure la soutenabilité de la dette. Une stratégie crédible pourrait s'appuyer sur un effort de redressement poursuivi avec constance et dans la durée, dans un cadre pluriannuel renforcé. L'Etat doit améliorer la qualité de la dépense publique, au bénéfice des dépenses jugées prioritaires et à l'efficacité démontrée, en préservant l'investissement public dès lors qu'il est facteur de croissance et de progrès socio-économiques.

Télécharger le rapport

NUMÉRIQUE

Le plan THD et la crise sanitaire

Alors que le gouvernement maintient ses objectifs de couverture du territoire, la 8ème édition de l'observatoire du Très Haut Débit, élaboré par Infranum et l'Avicca, relève des difficultés. Il manque 1,5 million de prises pour les années 2020 et 2021, et le retour à la normale est prévu pour 2022. Pendant la crise, le gouvernement a mis en place des mesures de simplifications et d'accompagnement via des guides. Des avances de subvention seront octroyées et le plan de relance comportera un large volet numérique. Le nombre de logements à couvrir est supérieur à celui estimé initialement. L'Arcep a mis à jour le référentiel de logements utilisé pour le calcul des taux de couverture FTTH. Il est désormais basé sur les chiffres extraits des fichiers Informations Préalables Enrichies (IPE) des opérateurs et non plus sur la base logement de l'Insee, ce qui accroit le nombre de logements à raccorder de 5 millions d'ici à 2025. Sur la base du référentiel, les associations réclament 400 millions d'euros supplémentaires par rapport aux 280 millions affectés par le gouvernement au FSN (soit au total 680 millions) pour achever la couverture du territoire en FTTH d'ici à 2025.

GESTION

Baromètre sur la santé financière des collectivités

L'Agence France locale (AFL), banque créée et détenue entièrement par les collectivités et 100% dédiée au financement de l'investissement public local, vient de rendre public la 1ère édition de son baromètre de la santé financière des collectivités locales.

Réalisé à partir de la note attribuée par l'AFL à chaque collectivité, ce baromètre permet de dresser un état des lieux de l'évolution de leur santé financière sur la période du mandat municipal (2014- 2020) et de l'état de leurs finances au moment où a démarré la crise Covid-19.

Dans quelles conditions financières se trouvent les collectivités locales au moment où de nouveaux exécutifs s'installent et doivent affronter les conséquences de la crise Covid-19 ?

Quel bilan tirer des six dernières années de mandat du point de vue de l'évolution de la santé financière des collectivités locales ? La période a en effet été marquée par de nombreux changements : fusion de collectivités, transferts de compétences, baisse des dotations, contractualisation avec l'Etat, crise des gilets jaunes… quels sont donc les impacts sur la santé financière des collectivités ?

Retrouver l'étude complète réalisée par l'AFL

NUMÉRIQUE

Cybersécurité : une nécessaire anticipation des menaces pour les collectivités

Le Club de la sécurité de l'information français (Clusif), association indépendante de professionnels de la sécurité de l'information, a publié le 30 juin 2020 son étude sur les menaces informatiques et pratiques de sécurité (Mips). Tous les 2 ans, l'étude révèle les grandes tendances pour les collectivités locales. Les enjeux de cybersécurité sont davantage pris en compte avec le RGPD. 59% des répondants ont désigné un responsable dédié (RSSI) pour animer et déployer la politique de sécurité de la collectivité. Cependant la moitié sont des directeurs informatiques donc à la fois dans la mise en œuvre et dans l'évaluation de la politique de sécurité. 75% des collectivités sondées ont désigné un délégué à la protection des données et 93% s'estiment conformes au RGPD. En outre, 97% ont mis en place une charte d'usage des outils informatique, 64% ont une politique en matière de mots de passe (complexité, durée...) et la sensibilisation des personnels aux sujets de cybersécurité est désormais généralisée. 40% seulement ont formalisé une politique de gestion des correctifs de sécurité, ceux-ci constituant une parade essentielle aux cyberattaques. Le plan de conduite ou de reprise d'activité (PCA/PRA) n'a été mis en œuvre que dans un quart des collectivités. Le cloud computing connaît une forte hausse (+43% depuis 2012), mais peu de stratégies adaptées ont accompagné cette mise en œuvre. 30% des collectivités interrogées affirment avoir été victimes d'un rançongiciel. La majorité des collectivités a pu récupérer les données et n'a pas fait d'analyse de l'impact financier des attaques.

CULTURE

La 37e édition des journées du patrimoine aura pour thème « patrimoine et éducation »

Les journées du patrimoine se dérouleront les samedi 19 et dimanche 20 septembre 2020 autour du thème retenu dans toute l'Europe *« Patrimoine et éducation : apprendre pour la vie ! »*. Elles seront l'occasion de célébrer la richesse de notre patrimoine national. Grâce au thème de cette 37e édition, les Français de tous âges seront, en outre, invités à se rappeler à la fois l'importance de l'éducation dans la transmission patrimoniale et du rôle essentiel du patrimoine dans l'éducation. Concrètement, il sera ainsi proposé aux scolaires, dès le vendredi 18 septembre, via l'opération *« Levez les yeux ! »* conduite en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, pour découvrir sous la conduite de leur enseignant le patrimoine qui les entoure.
Ce sera également l'occasion de découvrir les métiers du patrimoine. Les Journées européennes du patrimoine sont organisées par le ministère de la Culture. Placées sous le patronage du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne, elles reçoivent le concours des propriétaires publics et privés de monuments historiques. Ces Journées s'associent aussi, pour la 3e année, à la Mission Bern et à la Française des Jeux.
Le programme sera accessible en ligne dans le courant de l'été 2020 sur le site : journeesdupatrimoine.fr

ENVIRONNEMENT

Webinaire sur la gestion de la ressource en eau en période estivale le lundi 6 juillet matin

Les décrets *"sécheresse"* de l'été 2019 ont fait prendre conscience de la grande tension sur la ressource en eau dans les années à venir, et après une série d'épisodes qui ont émaillé la vie estivale d'un grand nombre de départements, Madame Virginie Dumoulin et Monsieur Louis Hubert ont publié en février 2020 un rapport par le CGEDD (Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable), sur le Retour d'expérience sur la gestion de la sécheresse 2019 dans le domaine de l'eau.
Ce rapport avait été présenté dans sa phase d'élaboration lors de la commission de suivi hydrographique, dont *Villes de France* est notamment membre. En complément de ce travail d'experts, au niveau parlementaire, les députés Loïc Prud'homme (Député de la Gironde) et Frédérique Tuffnell (Députée de la Charente-Maritime) viennent de publier le rapport de leur mission d'information sur La gestion des conflits d'usage en situation de pénurie d'eau. Lors d'une webconférence organisé par le « *Cercle français de l'eau* », Virginie Dumoulin (Membre Permanente du

CGDD au sein de la section Milieux Ressources Risques), Louis Hubert (Ingénieur général des ponts des eaux et des forêts), et les députés Loïc Prud'homme et Frédérique Tuffnell échangeront sur leur retour d'expérience à l'échelle nationale sur la gestion de la *« crise sécheresse 2019 »*. Ils présenteront leurs propositions pour mieux anticiper ces épisodes de stress hydrique.
N'hésitez pas à vous inscrire sur ce lien dédié pour suivre leurs interventions en direct le lundi 6 juillet de 9h30 à 11h et posez toutes vos questions.
Il est possible dès à présent d'envoyer au secrétariat du Cercle français de l'eau les questions à :

EUROPE

Appel à projets européens EU City Facility pour des villes durables

La Commission européenne vient de lancer le premier appel à projet du nouveau dispositif Facilité européenne pour les villes. L'objectif de ce dispositif – lancé en février 2020 dans le cadre de la convention des maires pour l'énergie durable dédiée à l'investissement – est de faciliter la conception de plans d'investissement en matière d'énergie durable, leur financement et leur mise en œuvre dans des villes de toute l'Union européenne. Chaque collectivité lauréate recevra une aide forfaitaire de 60.000 euros, en plus d'un soutien technique et juridique. Les collectivités intéressées doivent déposer leur candidature avant le 2 octobre 2020 sur le site dédié.
Trois autres appels à projets suivront entre 2021 et 2022. Avec ces quatre appels, la Commission ambitionne de développer 225 plans d'investissements afin d'enclencher au moins 320 millions d'euros d'investissements publics et privés. Elle souhaite aussi permettre à 450 agents des collectivités de renforcer leurs capacités en matière d'ingénierie technique et financière et faciliter l'accès des collectivités lauréates à d'autres financements européens (fonds structurels, dispositif Elena, programme Horizon 2020...). Sur la base des projets, les solutions développées pourraient être répliquées et toucher plus de 9.000 collectivités dans toute l'Europe. Un séminaire de présentation de l'initiative organisé en mai par l'Afccre et l'agence Auvergne-Rhône-Alpes énergie environnement a été mis en ligne.

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
http://www.villesdefrance.fr
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban
Secrétariat
Anissa Ghaidi